Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE LES PILLES
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE MUNICIPAL N°03-2021
Du 12 janvier 2021
Arrêté de police de la circulation

Le Maire de Les Pilles,

Vu les pouvoirs de police des maires en matière de circulation routière,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée,
Vu la demande présentée par l'entreprise RAMPA ENERGIES située Parc Rhone Vallée, 07 250 Le Pouzin,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie concernée, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargés de l'exécution des travaux, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoqués par des travaux,
Considérant que pour effectuer les travaux de « renforcement du réseau BT » la circulation et le stationnement seront réglementés à hauteur de la départemental 94 –Route de Gap, 26110 Les Pilles.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit à partir du lundi 18 janvier 2021 durant 60 jours calendaires, sur la route de Gap D94, sur la commune de Les Pilles.

Article 2 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 4 : Il sera interdit de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds sur la chaussée concernée.

Article 5 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués sous la responsabilité de l'entreprise RAMPA ENERGIES.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie sera adressé à :
Brigade de gendarmerie de Rémuzat.
SDIS 26, Officier de permanence
L'entreprise RAMPA ENERGIES - Parc Rhone Vallée, 07 250 Le Pouzin,

Fait à Les Pilles, le 12 janvier 2021

Le Maire, Philippe LEDESERT